

PROJET PEDAGOGIQUE



**JULES MICHELET
MATERNELLE
2025/2026**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

- A- Introduction
- B- L'organisateur et les locaux
- C- La journée type
- D- Le personnel encadrant
- E- Accessibilité

II. LA DEMARCHE EDUCATIVE

- A- Le Pacte municipal de réussite éducative
- B- Les objectifs des temps périscolaires

III. LE ROLE DE CHAQUE ACTEUR

- A- Le/la coordonnateur-trice périscolaire
- B- Les animateurs-trices périscolaires
- C- Les responsables d'accueil et de restauration

IV. LE PROJET D'ACTIVITES

- A- Le thème
- B- L'atelier bien-être
- C- Temps forts

V. LES TEMPS D'ACCUEIL

- A- L'accueil périscolaire du matin
- B- La pause méridienne
- C- L'accueil périscolaire du soir

VI. COMMUNICATION

VII. EVALUATION

I. PRESENTATION

1- Introduction

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

La notion de projet pédagogique repose sur des bases essentielles dont il faut définir avec exactitude la portée. Sa définition sera explicitée tout au long de cette rédaction.

Ce projet est destiné aux animateurs : il est avant tout un outil de travail et de référence.

Elaboré par l'équipe pédagogique, en cohérence avec le Pacte municipal de réussite éducative, il tend à définir et à clarifier les attentes de la direction : tâches, rôles, fonction de chacun...

Toute personne faisant partie de l'équipe pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence.

L'équipe est composée d'un nombre d'animateurs, qui respectera les normes d'encadrement. Ceux-ci s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils périscolaires présents sur toutes les écoles de la commune.

Les accueils périscolaires du matin et du soir sont déclarés comme Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) auprès de la Délégation Régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Seine-Maritime. La pause méridienne n'est pas déclarée comme ACM, mais la Ville a fait le choix de l'intégrer au projet pédagogique des accueils périscolaires, afin d'affirmer ses ambitions éducatives sur le temps du midi.

Depuis la rentrée 2019, les accueils périscolaires sont devenus une compétence du service vie des écoles de la direction enfance-jeunesse. Ce regroupement est destiné à favoriser une **continuité éducative entre le temps du midi et les accueils périscolaires du matin et du soir.**

Les accueils périscolaires sont ouverts dans chaque groupe scolaire, sous la responsabilité d'un/une coordonnateur/trice périscolaire qui s'assure du lien avec les familles et les différentes équipes présentes sur le groupe scolaire. Sur la pause méridienne, le/la coordonnateur/trice périscolaire formera un binôme avec la Responsable De Site (RDS) de façon à avoir une grande transversalité dans les domaines de la restauration et de l'animation.

2- L'organisateur et les locaux

Mairie de Sotteville-lès-Rouen
Accueils de loisirs périscolaires présents sur les 6 groupes scolaires¹ de la Ville, correspondant à 13 écoles.
76300 Sotteville-lès-Rouen

Comme énoncé, ci-dessus, les accueils de loisirs périscolaires se déroulent sur les écoles. Afin de permettre un bon fonctionnement, une « Charte de la vie des écoles » a été mise en place dans le but d'un partage serein des locaux, du matériel et de cohérence des règles de vie.

L'utilisation des salles sera spécifiée dans la partie « le projet d'activités ».

Concernant les moins de 6 ans :

La DRAJES 76 sollicite un avis du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental et, sur la base de son rapport, délivre ou non une autorisation pour un nombre précis d'enfants.

3- La journée type

C'est ainsi que se décline la journée type d'un élève sottevillais :



L'horaire spécifique de la Petite section s'applique uniquement pour la pause méridienne.

4- Le personnel encadrant

Un/une directeur/trice d'accueil de loisirs périscolaires, dénommé « **coordonnateur/trice périscolaire** » est positionné sur chaque groupe scolaire soit un total de 6. Une équipe d'animateurs/trices est composée pour chaque temps en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Pour la pause méridienne, cette équipe intègre notamment des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des agents d'écoles, qui remplissent les fonctions d'animateurs/trices sur ce temps.

Sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir, le taux d'encadrement est régi par la Délégation Régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). La commune étant signataire d'un Projet Educatif de Territoire, les taux d'encadrement assouplis sont appliqués :

	Accueil périscolaire du matin et du soir (PEDT)	Temps méridien
Taux d'encadrement moins de 6 ans	1 animateur pour 14 mineurs	Pas d'exigence réglementaire sur le taux d'encadrement et la qualification de l'équipe d'animation
Taux d'encadrement plus de 6 ans	1 animateur pour 18 mineurs	

Les intervenants extérieurs ponctuels sont inclus dans le quota d'encadrement pris en compte dans la déclaration auprès de la DRAJES.

Cependant et dans une recherche de qualité, la qualification est privilégiée dans tous les domaines d'intervention.

5- Accessibilité

Bureau :

Un bureau partagé avec la responsable d'accueil et de restauration est à disposition du/de la coordonnateur/trice périscolaire afin d'accomplir les tâches administratives. Ce bureau sera équipé d'un ordinateur et d'un smartphone.

L'utilisation de l'outil informatique pour le pointage des enfants présents sur l'ensemble des temps d'accueil (dont le matin et le soir) permet de contacter les familles et de visualiser la fiche sanitaire.

Infirmierie :

Une infirmerie est disponible dans chaque école élémentaire et maternelle. Le personnel encadrant doit être en capacité de :

- ✓ Vérifier les fiches administratives appelées plus communément fiches sanitaires.
- ✓ Prendre connaissance de toute remarque concernant les problèmes éventuels des enfants (allergie, traitement).
- ✓ Donner les traitements médicaux dans le respect de l'ordonnance du médecin, en cas de Projet d'accueil individualisé (PAI).
- ✓ Pratiquer les petits soins usuels.
- ✓ Remplir le cahier d'infirmier.
- ✓ Gérer la pharmacie et les trousse de secours.
- ✓ Faire un lien direct avec l'équipe sur les informations concernant l'enfant (état de santé ou autre).

II. LA DEMARCHE EDUCATIVE

1- Le Pacte municipal de réussite éducative

Les objectifs du Pacte Municipal de Réussite Educative (PMRE) découlent des orientations et des valeurs défendues par la Ville. Ils se matérialisent au travers de dispositifs existants ou nouveaux. Sa finalité est de **favoriser la réussite de tous les enfants en contribuant à leur développement et au respect de leur personne.**

Les objectifs éducatifs généraux du PMRE sont les suivants :

- **Œuvrer à l'égalité des chances**
- **Permettre l'épanouissement de l'enfant**
- **Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté**
- **Valoriser le partenariat éducatif**

2- Les objectifs des temps périscolaires

Les différents temps périscolaires s'inscrivent dans les objectifs du PMRE, plus particulièrement « Permettre l'épanouissement de l'enfant » et « Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté ».

Afin de pouvoir l'atteindre, chaque temps périscolaire a des objectifs opérationnels propres.

Accueil périscolaire du matin :

- Accompagner les enfants dans le respect de leur rythme.

Pause méridienne :

- Permettre à l'enfant d'être co-acteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Permettre le développement des compétences éducatives des différents personnels concernés par l'ensemble du temps méridien ;
- Mettre en place des espaces dédiés à l'expression, la détente et au partage et favoriser le libre choix de l'enfant.

Accueil périscolaire du soir :

- Développer les activités de groupe favorisant l'éveil, la coopération, la solidarité ;
- Permettre à l'enfant de faire ou non une activité ;
- Développer l'imaginaire de l'enfant.

Des objectifs sont communs aux différents temps :

- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de la vie en collectivité ;
- Respecter et favoriser la construction et l'épanouissement de la personnalité de l'enfant ;
- Etre à l'écoute des enfants afin de garantir une sécurité physique, affective et morale ;
- Mettre les enfants en situation de réussite ;
- Proposer des espaces libres et de détente ;
- Accentuer l'information et l'échange auprès des familles ;
- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant.

III. LE ROLE DE CHAQUE ACTEUR

1- Le/la coordonnateur/trice périscolaire

Le/la directeur/trice périscolaire est nommé(e) « **coordonnateur/trice périscolaire** » à Sotteville-lès-Rouen. Interlocuteur/trice privilégié(e) des directions d'école et des enseignant(e)s, il/elle est le relais entre les temps scolaires et périscolaires.

Ses missions s'étendent donc sur tous les temps périscolaires (matin, midi, soir), afin de garantir une continuité et une cohérence entre temps scolaires et périscolaires.

Missions :

- Mettre en œuvre le projet pédagogique pour l'ensemble des accueils périscolaires (matin, midi, soir).
- Encadrer les équipes en charge de l'accueil des enfants d'âge maternel et élémentaire (3/6 ans et 6/10 ans).
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites et menées par l'équipe.
- Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes).
- Prévenir et gérer les conflits, les incivilités, les accidents et blessures.
- Repérer et alerter en cas d'enfants en difficulté, en lien avec le Réseau pour la coéducation et la réussite éducative (RECRE).
- Assurer la relation aux familles, aux enseignants, au personnel municipal.
- Assurer le respect du matériel, des locaux et des règles de vie en cohérence avec la charte correspondante.
- Assurer la gestion administrative et matérielle.

- Réaliser les tâches inhérentes au service à la demande du responsable hiérarchique.

Après des enseignant(e)s, le/la coordonnateur/trice doit :

- Avoir une démarche d'information et de retransmission sur les différents problèmes rencontrés.
- Prendre en compte les remarques justifiées des enseignants.
- Partager et travailler en lien avec les enseignants.
- Avoir une organisation commune concernant la gestion du matériel (cf charte de la vie des écoles).

Après du responsable périscolaire, le/la coordonnateur/trice doit :

- Avoir une démarche d'information et de retransmission sur les différents problèmes rencontrés,
- Organiser des réunions régulières pour évaluer les activités en cours, les animateurs, les points sur le matériel et autres demandes.

2- Les animateurs/trices périscolaires

L'animateur/trice a un rôle éducatif, il/elle doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il/elle doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique du secteur.

Missions générales :

- Etre responsable des enfants en assurant leur sécurité physique, morale et affective ;
- Etre responsable de l'organisation en favorisant l'autonomie des enfants, en étant à l'écoute et en permettant l'expression de chaque enfant et en les aidant à progresser et à se réaliser.

Missions spécifiques selon les temps :

Accueils périscolaires du matin et du soir :

- Accueil des enfants ;
- Animation d'activités ;
- Entretien des relations avec les familles, les enseignants.

Pause méridienne :

- Encadrement dans le restaurant scolaire ;
- Surveillance dans la cour ;
- Organisation et encadrement des différents espaces d'activités.

Quels que soient les temps périscolaires (accueils du matin et du soir déclarés ou pause méridienne), les adultes encadrant sont désignés comme « **animateurs/trices périscolaires** », qu'ils/elles soient qualifié(e)s ou non, et indépendamment de leurs autres missions de la journée.

Spécificité : Durant la pause méridienne, l'équipe d'animateurs/trices périscolaires est composée d'animateurs BAFA, d'agents d'écoles, d'ATSEM et d'agents de restauration.

Il s'agit d'une équipe, ce qui implique des relations :

- Participation, intégration, responsabilité, solidarité.

Chaque membre de cette équipe doit avoir des capacités à :

- Adopter une attitude cohérente vis-à-vis des enfants, des enseignants, des collègues et des parents.
- Ouvrir son champ de connaissances.
- Prendre des initiatives.
- Etre moteur et imaginatif.
- Se comporter en être responsable, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations.
- Respecter un certain « secret professionnel », et en aucune façon de porter un jugement (obligation de réserve).
- Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie.
- Etre capable de se remettre en question sur la qualité de son travail.
- Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et des projets d'animations.

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles maternelles) :

Les écoles maternelles de Sotteville-lès-Rouen bénéficient de la présence quotidienne d'une ATSEM par classe, soit environ 40 ATSEM sur l'ensemble des 7 écoles. Elles seront également présentes sur la pause méridienne afin d'assurer une continuité éducative auprès des enfants.

Elles accompagnent les enfants à la restauration et dans les espaces dédiés à la détente et au repos.

Elles sont les actrices de la politique d'éveil au goût en lien avec la RAR et les animateurs/trices officiant sur les temps du midi.

3- Les RAR (responsable Accueil Restauration)

Bien qu'étant un réel binôme avec le/la coordonnateur/trice périscolaire dans la gestion quotidienne, sa mission se concentre plus sur l'encadrement des équipes d'entretien et de restauration.

La RAR a pour mission d'animer le temps de restauration avec ses équipes. Mise en place d'actions pédagogiques liées à la démarche de la Ville autour de sa politique alimentaire : La Ville s'efforce d'avoir une démarche des plus vertueuses autour de ses approvisionnements alimentaires (circuits courts, durables, locaux et bio). En lien avec le Service vie scolaire restauration, la RAR aura la charge d'accompagner les équipes de restauration afin d'avoir une approche pédagogique auprès des enfants bénéficiaires de la restauration.

Mise en place d'actions autour du gaspillage alimentaire : Cette année, la Ville étend son action de lutte contre le gaspillage alimentaire sur toutes les écoles élémentaires. Toutes les actions sont pilotées par la RAR et font l'objet de briefings réguliers avec les équipes pour faire évoluer les comportements sur le sujet.

Les animateurs encadrant les cours et coins permanents sont au fait du menu du jour et de la qualité des approvisionnements, pour pouvoir échanger avec les enfants, assurant ainsi une réelle continuité éducative sur la restauration.

Les RAR des écoles maternelles accompagnent les équipes autour de l'éveil au goût des plus jeunes. Des animations, jeux des coins permanents ont pour but la découverte des produits servis afin que les enfants développent leurs savoirs. La lutte contre le gaspillage alimentaire commence en effet par la bonne connaissance des produits, de leur mode de culture ou production.

Les agents de restauration :

Encadrés par un référent d'office, ils seront aussi force de proposition pour animer, collecter le ressenti des enfants autour des actions menées et faire évoluer les recettes. Réels partenaires des enfants, ils contribueront à éveiller les enfants au goût pour devenir les principaux acteurs de la vie contre le gaspillage alimentaire.

IV. LE PROJET D'ACTIVITES

1- Le thème

Cette année, le thème abordé sera : « Les cinq sens »

Nous souhaitons par ce thème mettre en place les objectifs suivants :

- Découvrir et nommer les 5 sens
- Expérimenter les sens par le jeu et l'observation
- Développer l'attention et la coopération

A travers les objectifs fixés, les animatrices mettrons en place des activités en adéquation avec le thème et le projet pédagogique mené.

Pour ce faire, nous avons décidé de suivre les sous thèmes concernant les temps d'animations proposés par la municipalité.

- « Ouvrir grand les yeux »
- « A l'écoute des sons »
- « Les saveurs dans la bouche »
- « Devine avec le nez »
- « Les mains exploratrices »

2-L'atelier bien-être

Des journées « bien-être » seront proposées aux enfants de manière hebdomadaire. Celles-ci se dérouleront chaque vendredi durant les temps périscolaires du soir et ponctuellement sur le temps méridien.

Durant ces temps, plusieurs ateliers de relaxation seront proposés :

- Diffusion de musiques apaisantes liées à la nature après le goûter
- Lecture d'ouvrages et de petites histoires adaptées
- Création de boîtes sensorielles
- Exercices de détente et de respiration
- Séances de yoga adaptées aux maternelles

L'ensemble de ces activités ont pour intérêt d'assurer le bon équilibre et le bien-être des enfants.

3- Temps forts

Des temps forts seront proposés au cours de l'année par l'équipe périscolaire :

- « Découvre ton école »
- « Les fêtes de Noël »

Ces temps donneront l'occasion aux enfants de partager un moment festif et chaleureux.

V. LES TEMPS D'ACCUEIL

1- L'accueil périscolaire « matin »

Le temps du matin doit avoir pour objectif d'accueillir les enfants dans un environnement bienveillant et sécurisant tout en les accompagnants selon leur rythme. Aucune activité structurée ne sera proposée durant ce temps. Des espaces seront aménagés et du petit matériel sera mis à disposition pour que les enfants soient libres d'agir comme ils le souhaitent.

Cet accueil périscolaire du matin permet également à l'équipe d'échanger avec les familles.

Les enfants seront accueillis dans les locaux de la garderie, des jeux de société, coloriages et dessin seront mis à leur disposition, ainsi que des coins permanents et jeux de manipulation.

2- La pause méridienne

Dans chaque école les enfants auront la possibilité de participer à différentes activités : **jeux de cour (jeux sportifs, jeux traditionnels, temps libre), coin détente dans la bibliothèque et coin créatif dans une salle.**

Lieux intérieurs :

L'école dispose de deux salles de siestes qui permettent aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions, accompagnés par les ATSEM et les animatrices.

Nous avons à disposition :

- La salle de jeux
- La bibliothèque
- Certaines classes pédagogiques

Lieux extérieurs :

Avant et après le déjeuner, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer seuls ou avec des animateurs : jeux extérieurs, bac à sable, toboggan, jeux à ressort.

Des projets de personnalisation des salles dédiées seront menés, en lien avec les enfants, à chaque fois que la configuration des locaux le permet.

Matériel :

Pour les coins permanents, chaque équipe dispose de jeux, de livres et de jouets (jeux de société, jeux de construction, scoubidous, bracelets...)
Les coins permanents seront encadrés par un animateur qui saura accompagner le groupe d'enfants sur les petits ateliers qu'ils auront choisis.

A chaque fin de cycle si besoin les animateurs pourront commander du matériel auprès du service vie des écolés/restauration.

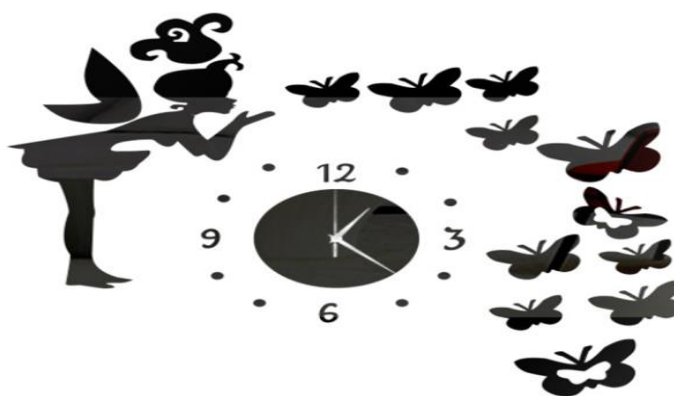
Pour les jeux de cour, les enfants disposent de ballons, craies, cerceaux, seaux, pelles, etc.

Les animateurs seront à même d'organiser et superviser les activités qui auront été décidées en lien avec les enfants et les projets mis en place sur l'année.

3- L'accueil périscolaire « soir »

L'accueil périscolaire est réparti en plusieurs temps :

16H15	Fin de la classe, les enfants inscrits sont récupérés dans les classes par les animateurs. Passage aux toilettes et lavage des mains sont faits par les animateurs avant de se diriger vers le réfectoire.
16H30	Début du goûter, les animateurs/trices échangent avec les enfants pour favoriser un moment de convivialité.
17H00 - 17H15	Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s). Durant ce temps, l'équipe d'animation propose des activités sportives, musicales ou théâtrales.
17H15	Les enfants ont accès aux activités de leur choix ou proposées par les animateurs/trices. Ils s'assurent que les enfants sont installés dans des conditions sécurisantes et sécurisés. Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique.
17H45 - 18H15	Départ des enfants de façon échelonnée.



VI. COMMUNICATION

Une animation de qualité implique une participation active de tous les acteurs qui interviennent sur les différents temps.

La communication entre le responsable périscolaire du service vie scolaire/restauration, les coordonnateurs/trices périscolaires, les responsables de site et l'équipe enseignante sera une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école une organisation parfaitement adaptée au rythme de l'enfant.

Des temps d'échanges réguliers seront organisés dans chaque école afin de vérifier l'organisation menée et les activités proposées.

Il sera important également d'aller vers les enfants ne participant pas aux animations proposés, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne s'imprime pas par manque d'informations.

Afin d'améliorer la communication familles/équipes périscolaire, le service vie des écoles a créé des flyers « informations » et « animations ». Ceux-ci sont utilisés dans le cadre des temps fort organisés sur les temps méridiens et de garderies, par l'équipe périscolaire. Ils ont également pour but d'informer sur les équipes, les plannings d'activités ou bien les changements éventuels.

VII. EVALUATION

- A chaque fin de cycle, un bilan sera mené par le/la coordonnateur/trice et l'ensemble de l'équipe d'animation.
- Une analyse des pratiques sera réalisée afin d'adapter l'organisation de la vie quotidienne et la proposition d'activité au plus près et de garantir les intérêts de l'enfant.
- Un bilan d'activité sur ce dispositif sera établi à la fin de chaque année scolaire par le responsable périscolaire du service des écoles afin d'ajuster le projet pour l'année suivante.

